

Modifications* des règlements FFE – Saison 2025/2026

* Liste non exhaustive. Uniquement les plus importantes modifications figurent sur cette liste. La totalité des modifications sont signalées en couleur bleu dans chaque règlement.

SAISON 2025-2026	
Règlement	Articles concernés
COMPÉTITIONS TOUTES CATÉGORIES D'ÂGE	
Championnat de France des Clubs (A02)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1.2 : Les équipes qui montent de la N1 au Top 16, sont placées dans les groupes du TOP 16 en fonction de leur moyenne Elo en N1. ■ 2.4 : L'obligation de licencier un arbitre au plus tard au 30 avril, entraîne une amende mais pas la relégation. Si la situation perdure la saison suivante, la relégation est effective. ■ 3.7.c : La notion de « division » disparaît. Désormais, l'interdiction de jouer dans une équipe après avoir joué 3 parties dans une <u>division supérieure</u>, devient une interdiction si on a joué 3 parties dans une <u>équipe supérieure</u> (équipe 1, équipe 2, etc.). ■ 3.7.d : En relation avec le 3.7.c, désormais on peut jouer dans 2 équipes d'une <u>même division</u> et club. L'interdiction s'applique uniquement pour 2 équipes d'un <u>même groupe</u>. ■ 4.2 : Ajout de départages par défaut en N4 ou division inférieure si le règlement de l'organe déconcentré concerné n'indique rien. ■ 4.3 : Lors des départages <u>au différentiel</u> entre plusieurs équipes à égalité, on ne tient pas compte des résultats d'une équipe forfait.
Coupe de France (C01)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2.3 : Le cas échéant, la direction de la compétition pourra imposer le lieu de la rencontre. Par ailleurs, les critères pour déterminer le lieu lors du premier tour sont listés dans l'ordre.
Coupe Loubatière (C03) et Coupe de la Parité (C04)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 3.8 : En cas de forfait d'équipe à partir de la 2^e phase, il faut prévenir 15 jours à l'avance. Amende de 50 € si ce délai n'est pas respecté.

<p>Championnat de France des clubs féminins (F01)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1.2.a : Les équipes qui montent de la N1F au Top 12F, sont placées dans les groupes du TOP 12F en fonction de leur moyenne Elo en N1F. ■ 3.3 : Nouvelle cadence en TOP 12F (30 minutes de plus). ■ 3.6.a : Composition d'équipe à 10h en TOP 12F. ■ 4.3 : Lors des départages <u>au différentiel</u> entre plusieurs équipes à égalité, on ne tient pas compte des résultats d'une équipe forfait.
<p>Règles Générales (R01)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 3.3.3.c : Critères pour les pénalités sportives en cas de forfait général d'une équipe dans les compétitions avec plusieurs divisions.
<p>Compétitions Homologuées (R03)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2.1 : En liaison avec l'article 2.5, obligation pour <u>les compétitions fédérales, sans distinction des cadences</u>, d'être titulaire d'une licence A pour y participer (à l'exception des championnats scolaires et de la phase régionale du Championnat Féminin Rapide, où la licence B suffit). Le règlement des Règles Générales (R01), indique toutes les « <u>compétitions fédérales</u> ». ■ 2.6 : Lors des demandes d'homologation d'un tournoi, il faut préciser clairement les critères restrictifs (Elo, âge, genre, territorial, etc...)

COMPÉTITIONS JEUNES	
<p>Championnat de France individuel Jeunes (J01)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2.3 et 2.4 : Lors des qualifications départementales et régionales, il est désormais obligatoire de <u>fusionner les tournois mixte et féminin d'une même catégorie d'âge</u>. Toutefois, les quotas de places qualificatives pour chaque catégorie (féminine et mixte), restent inchangées. L'article 2.4 précise comment ordonner ces places.
<p>Championnat de France Scolaire (J03)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2.1.2 : Les phases départementales doivent être homologuées pour l'Elo rapide national exclusivement, pas pour le rapide FIDE. ■ 5.1.4 : Les joueurs et joueuses ayant un classement FIDE, doivent être placés avant les autres membres de l'équipe.

-- Consultez la Commission Technique Fédérale pour toute précision --